

BUDGET PARTICIPATIF - 6^e ÉDITION



La municipalité poursuit son action de démocratie participative en proposant la 6^{ème} édition du dispositif **Budget Participatif**.



LE BUDGET PARTICIPATIF, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Budget Participatif est un dispositif de démocratie participative qui permet à tout Passageois de plus de 13 ans de pouvoir s'impliquer dans les aménagements réalisés dans son quartier, et plus largement dans la Commune.

L'objectif est de confier aux citoyens une part de décision dans les améliorations réalisées, qu'elles concernent le cadre de vie, le développement durable, le patrimoine, ou encore la culture, les sports ou les loisirs.



Vous avez un projet pour votre quartier ?
La Ville le réalise pour vous.



COMMENT PARTICIPER ?

Avant de déposer un projet, veuillez vérifier qu'il répond aux critères du Règlement du Budget Participatif, consultable sur le site Internet : www.bp-lepassage.fr, ou bien en version papier à l'accueil de la Mairie.

Si vous avez besoin d'un accompagnement pour la rédaction de votre projet, vous pouvez contacter le service Relations avec les Habitants et Démocratie Participative au 05 53 77 18 77, participer au Forum du Budget Participatif, ou encore vous rendre aux permanences des quartiers (calendrier page suivante).

Lorsqu'il est finalisé, votre projet peut être déposé en ligne sur le portail du Budget Participatif, ou par formulaire papier à l'accueil de la Mairie.



QUELS PROJETS PROPOSER ?

Pour qu'il soit recevable, votre projet doit respecter l'ensemble des critères du Règlement du Budget Participatif. Pour être présélectionné, votre projet doit notamment :

- Relever des compétences de la Ville,
- Être d'intérêt général et à visée collective,
- Avoir un coût estimé de réalisation inférieur ou égal au budget alloué à son quartier,
- Relever d'une dépense d'investissement,
- Être localisé sur le territoire de la Commune,
- Relever de l'une des thématique suivante : cadre de vie, patrimoine, développement durable, culture, sports et loisirs,
- Être techniquement réalisable,
- Etc.



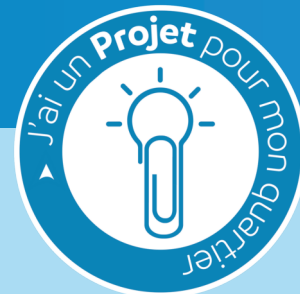
*Au Passage d'Agen,
c'est vous qui décidez
des aménagements de
votre quartier.*

Besoin d'un renseignement ou d'informations ?
Vous souhaitez être accompagné dans
l'élaboration de votre projet ?

Contactez le service Relations avec les Habitants
et Démocratie Participative au 05 53 77 18 77, ou
par courriel à communication@ville-lepassage.fr

Toutes les informations sur le Budget Participatif
sont accessibles sur le site Internet :

bp-lepassage.fr



ÉTAPES ET CALENDRIER



DÉPÔT DES PROJETS

Du 3 novembre 2025
au 13 février 2026

En ligne, ou en Mairie



FORUM DU BUDGET PARTICIPATIF



Le samedi 15
novembre 2025,
au Centre
culturel Pierre
Lapoujade

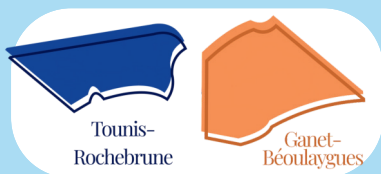
PERMANENCES DE QUARTIER

Samedi 31 janvier 2026 de 10h30 à 12h30

Samedi 7 février 2026 de 10h30 à 12h30



Salle municipale
de Bellevue



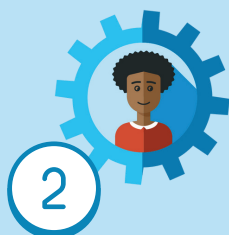
Centre culturel Pierre
Lapoujade



La Passe à Jeu



Hôtel de Ville



CONTRÔLE DE RECEVABILITÉ ET FAISABILITÉ DES PROJETS

À partir du
16 février 2026



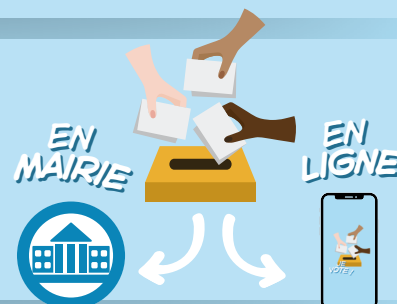
PRÉSENTATION PUBLIQUE DES PROJETS ÉLIGIBLES



En présence des
porteurs de projet



VOTE POUR LES PROJETS ÉLIGIBLES



ANNONCE DES PROJETS LAURÉATS ET DÉBUT DES RÉALISATIONS

